

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Protect éliminateur de colonie de fourmis pharaon

Type(s) de produit: TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

Numéro de l'autorisation: CH-2018-0009

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: CH-0018805-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	2
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Protect éliminateur de colonie de fourmis pharaon

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
	Adresse	Szállás u. 6. H-1107 Budapest Hongrie
Numéro de l'autorisation	CH-2018-0009	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	CH-0018805-0000	
Date de l'autorisation	11/04/2018	
Date d'expiration de l'autorisation	01/05/2027	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás utca 6 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Köves J. u. 3. 2943 Bábolna Hongrie

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1386 - (S)-méthoprène
Nom du fabricant	Bábolna Bioenvironmental Centre Private Limited Company
Adresse du fabricant	Szállás utca 6. 1107 Budapest Hongrie
Emplacement des sites de fabrication	Szállás utca 6. 1107 Budapest Hongrie

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
(S)-méthoprène	Isopropyl-(2E,4E,7S)-11-methoxy-3,7,11-trimethyl-2,4-dodecadienoate	Substance active	65733-16-6		0,5

2.2. Type de formulation

GR - Granulés

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	Éliminer le contenu dans le respect des exigences nationales en matière d'élimination des déchets. Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer le récipient dans le respect des exigences nationales en matière d'élimination des déchets.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage autorisé

Type de produit	TP18 - Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Placez les stations d'appât près des itinéraires, chemins de migration/fourragère des fourmis.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Myrmicinae: Nom commun: Pharaon ant Stade de développement: larvae and queens
Domaine d'utilisation	Intérieur pour usage intérieur uniquement
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât dans des stations d'appâtage pré-remplies
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: 2 stations d'appât par 20 m ² (0,25 g/m ²) Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: Pour obtenir une efficacité fiable, il est recommandé de laisser les appâts au même endroit pendant une période de 3 mois, même si les fourmis semblent avoir disparu beaucoup plus tôt. Effet résiduel : 10-14 semaines.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel qualifié Professionnel Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour le grand public: 3 x 2,5 grammes stations d'appât en plastique (PVC + PE) totalisant 7,5 grammes 2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparentes avec adhésif sur chaque blister, 3 blisters / paquet. Total 7,5 grammes Pour les professionnels et les professionnels formés: 2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparentes avec adhésif sur chaque blister, 12 blister / paquet. Total de 30 grammes 2,5 grammes d'appâts dans des blisters plastiques transparentes avec adhésif sur chaque blister, 24 blisters / paquet. Total 60 grammes.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Coupez le dessus de la station d'appât en plastique pour créer 2 ouvertures et permettre l'accès à l'appât. Enlevez le film protecteur du tampon adhésif et fixez la station d'appât de telle sorte que les ouvertures soient sur le dessus ou sur le côté. Placez les stations d'appât près (mais pas directement sur) des itinéraires, chemins de migration/fourragère des fourmis, par exemple sur le mur latéral de la cuisine, le garde-manger (placard) et la salle de bains. Si les fourmis apparaissent également dans d'autres locaux, placez aussi des stations d'appât à ces endroits. Évitez de renverser l'appât de la station. Placez les stations d'appât hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

Dose: 2 stations d'appât par 20 m² (0,25 g/m²)

Après le placement des appâts, il se peut que, pendant une courte période, plus de fourmis soient observées qu'auparavant. Ceci étant le résultat de l'excellente attractivité de la substance de l'appât. S'il y a beaucoup de fourmis et que l'appât est totalement consommé, ou si la station est endommagée, placez une nouvelle station. Protégez les appâts placés de l'humidité car celle-ci pourrait diminuer leur efficacité. N'appliquez aucun autre insecticide lors de l'utilisation de l'appât.

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne permettez pas l'utilisation par les enfants. L'appât doit être inaccessible aux enfants ou aux animaux domestiques. Empêcher les résidus de produit ou son contenant de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Appeler le Centre Antipoisons ou un médecin. EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le Centre Antipoisons ou un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si possible. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin. Tél. Centre Antipoisons: 070 245 245

Contenir le déversement, balayer le déversement et le transférer dans des contenants à déchets avant élimination.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas laver, ni réutiliser l'emballage.

Éliminer les déchets et les stations d'appâtage après traitement conformément aux exigences locales. L'emballage partiellement vide doit être rapporté au point de vente ou éliminé comme déchet spécial. L'emballage vide peut être éliminé avec les déchets urbains. Prévenir la contamination de l'environnement par les déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conservation et stockage: 3 ans si stocké dans l'emballage d'origine fermé, et ce dans un endroit sombre, sec, frais et à l'abri du gel. (Date de production doit être mentionnée sur l'étiquette.)

6. Autres informations

Le produit contient une substance amérisante (benzoate de dénatonium) qui aide à prévenir la consommation humaine involontaire.